



SUD
Solidaires

LOI RILHAC

CONDITIONS DE TRAVAIL
DES CONTRACTUEL-LES

NON REMPLACEMENTS

**MERCREDI 7 FEVRIER 2024
AU LOCAL DE SOLIDAIRES 31
52 RUE JACQUES BABINET
31 100 TOULOUSE
9H - 12H**

LES OCCASIONS DE DISCUSSION SUR TEMPS DE TRAVAIL SONT RARES !

Dans le premier degré, les Réunions d'Information Syndicale auxquelles peut participer l'agent.e sont au nombre de 3 par année scolaire. Elles se déroulent sur une demi-journée.

Une réunion par an peut se dérouler sur le temps de classe, les deux autres sont déduites des 108 heures consacrées aux autres activités. Dans tous les cas, le salaire est maintenu.

Pour se rendre à une RIS organisée par SUD éducation, il suffit de prévenir la hiérarchie. L'information doit lui parvenir (par mail) au moins 48 heures à l'avance.

Référence : Circulaire 2014-120 du 16 septembre 2014

EN CAS DE DIFFICULTÉS AVEC L'ADMINISTRATION, MERCI DE NOUS EN INFORMER AU PLUS VITE !

Mme/M (Prénom, NOM)

fonction

affectation

A....., le.....

A M. l'inspecteur d'académie (Pour le 1er degré)

s/c de l'IEN HG

Je vous informe de mon absence le mercredi 07 février 2024, en vue de participer à la réunion d'information syndicale organisée par le syndicat Sud éducation 31-65.

Signature: